

AVENANT AU MARCHÉ DU GROUPE SCOLAIRE - n° 921

Le Maire expose que certains travaux dont la nécessité est apparue en cours de construction, n'ont pas été prévus lors du marché passé avec l'Entreprise Littoral Nord pour la 2ème partie du groupe scolaire de la ZAC LUDRES SUD (4 classes maternelles et 4 logements) :

1°) mise en place de fourreau pour le câble électrique basse tension	2 241.70 TTC
2°) installation des réseaux téléphone et télédistribution	<u>6 107.34 TTC</u>
Totaux	8 349.04 TTC

Le montant total du marché est porté à

- marché initial	1 733 206.32 F. TTC
- avenant n° 1	75 356.53 F. TTC
- avenant n° 2	91 969.46 F. TTC
- avenant n° 3	<u>8 349.04 F. TTC</u>
Totaux	1 908 881.35 F. TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer un avenant qui portera le n° 3 au marché signé avec l'Entreprise Littoral Nord le 21 Mars 1975 et approuvé par M. le Préfet le 24 Mars 1975.

La dépense supplémentaire s'élève à 8 349.04 F. TTC.